

MRenHainaut

Magazine de la Fédération MR du Hainaut

Editeur Responsable : Olivier Chastel
Rue de Dampremy, 67 bte 51 - 6000 Charleroi
Tél. : 071-30 06 30 - olivier@chastel.org
Rédacteur en Chef : Jérôme Urbain
jerome.urbain@mrhainaut.be

> Le Mouvement Réformateur en action



Olivier Chastel et Charles Michel

> L'actualité régionale ...



Véronique Cornet et Philippe Knaepen

> ... et fédérale



Olivier Chastel

> Au Conseil provincial ...



Philippe Sonnet, Patricia Potigny, Gérald Moortgat, Fabienne Devillers et Fernand Dechainois

Véronique CORNET, Députée Bourgmestre et Philippe KNAEPEN, Président de la Fédération MR de Charleroi, ont le plaisir de vous inviter à la Soirée du Ministre Olivier CHASTEL et de la Fédération MR du Hainaut

Le samedi 11 mai 2013 à 19h30
au Spiroudôme de Charleroi,
rue des Olympiades n°2 a 6000 Charleroi (parking n°3)
P.A.F. : 35 euros - repas (boissons comprises)
Infos et réservations olivier@chastel.org
071 / 30.06.30

Notre débat: Le logement

L'accès à un logement décent et de qualité est un droit pour tous !



Jérôme Urbain : Le MR propose l'instauration d'un chèque logement, pourriez-vous nous expliquer ?

Véronique Cornet : Notre première proposition vise à assurer une égalité entre les Wallons. Actuellement, 95.000 familles sont logées dans des logements sociaux et bénéficient d'une aide à 100 % (soit un loyer moyen de 230 euros), mais les 35.285 familles en attente d'un logement social au 1er janvier 2012 sont actuellement logées dans le privé. Elles sont dans les conditions d'accès au logement social, mais ne peuvent y rentrer faute de places. Nous voulons que la Région assume ses choix politiques et octroie un chèque logement à ces familles, couvrant ainsi la différence entre le loyer social et le loyer qu'elles paient dans le privé jusqu'à l'attribution d'un logement social.



Philippe Knaepen : Une autre de nos propositions vise à équilibrer financièrement, de manière structurelle, le secteur du logement social.

Chaque logement social construit génère actuellement, en moyenne, une perte de 304 euros par mois, qui passerait à 213 après application de la réforme du Ministre Nollet. Impossible dans ces conditions pour la société de logement de service public (SLSP) d'entretenir son parc comme un bon père de famille. La Région doit assumer financièrement sa politique du logement social. Il est nécessaire qu'elle prenne en charge l'intégralité du coût social d'un logement social, à savoir la différence entre le loyer payé et le coût de revient actualisé du logement augmenté des frais de gestion et d'entretien (chèque logement). Cela permettrait aux SLSP d'entretenir leur parc et de gérer leur mission.

Jérôme Urbain : Que pensez-vous de la prochaine réforme annoncée du CWATUPE ?

Philippe Knaepen : Nous sommes inquiets à la lecture des projets du Gouvernement wallon en la matière.

La réforme du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme (CWATUPE), du Patrimoine et de l'Énergie poursuit trois objectifs :

- Simplification des procédures
- Plus de sécurité juridique
- Lutte contre l'étalement urbain

Premièrement, sur la forme, il faut savoir que cette évaluation du CWATUPE a déjà coûté plus d'un million d'euros à ce jour.

Sur le fond, nous craignons le retour des

«noyaux d'habitats», une politique très controversée, jusque dans la majorité. En effet, le Gouvernement se dirige vers l'interdiction du développement futur de l'habitat dans les zones rurales.

Par ailleurs, nous restons «très sceptiques» quant à l'échéancier et le respect du calendrier par l'équipe gouvernementale wallonne. Nous mettons en garde le Ministre Philippe Henry contre le délai de plus en plus court qui lui reste pour présenter son projet de réforme dont les effets devraient courir avant la fin de l'année.

La non-gestion de ce dossier est catastrophique en termes notamment de création de logements pour répondre aux défis démographiques futurs de la Région. Plus de 200.000 ménages supplémentaires (+ 13,5 %) devront être logés d'ici 2026 (14.376 logements à créer par an).

Nous souhaitons que ce dossier soulève enfin toute l'attention qu'il mérite.

Jérôme Urbain : Que pensez-vous des quotas obligatoires de logements publics par commune ?



Véronique Cornet : Plutôt que cette mesure linéaire, nous proposons de mettre en place un schéma de développement régional du logement.

Pour le MR, il est essentiel de tenir compte des besoins réels, actuels et prévisionnels, en termes de logements, dans chaque commune, plutôt que d'opter pour des mesures linéaires (telles que fixer un pourcentage de logements sociaux à atteindre par l'ensemble des communes).

C'est pourquoi, nous proposons de mettre en place un schéma de développement régional du logement qui étudierait les besoins de chaque commune en la matière, tout en respectant l'autonomie communale inscrite dans la constitution.

En effet, ces besoins sont variables d'une commune à l'autre en fonction de sa situation passée et présente, de sa sociologie, de sa démographie... mais également des réserves foncières disponibles ou encore des espaces inoccupés existants.

Il s'agit d'identifier :

- à court, moyen et long terme le nombre et le type de logements nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs (taille, adapté, social, moyen, acquisitif, locatif...), dans chaque commune, et ce à l'échelle régionale ;
- les disponibilités foncières dans chaque commune (terrains à bâtir disponibles, réserves foncières publiques, espaces inoccupés à réaffecter au logement...);
- l'offre de services publics proches de ces

disponibilités foncières (arrêts de bus, commerces, administrations communales, bureaux, Forem...).

Sur cette base, tant les autorités communales que régionales pourront adapter, si nécessaire, leur politique de logement voire d'aménagement du territoire aux besoins identifiés et projetés.

À savoir, pour la commune, sélectionner de manière objective les types de projets immobiliers privés et/ou publics (où, quand, quel programme de subventionnement introduire à la Région, etc.) Et, pour la Région, sur base de critères déterminés, définir quel programme de création de logements sera subventionné et à quel moment.

Jérôme Urbain : Le Mouvement Réformateur veut revoir les droits de succession sur l'immeuble familial, pouvez-vous nous en dire plus ?



Olivier Chastel : Le MR a fait quatre propositions pour mettre fin à un régime de droits de succession et de donation «absurde et socialement injuste». Il faut encourager les héritiers à investir ce qui leur est laissé

dans l'économie réelle en échange d'une réduction conséquente de ces droits, sous conditions.

Une telle modification peut avoir un effet neutre sur le plan des finances régionales.

Une réforme similaire a été menée en Flandre il y a quelques années et a permis la rentrée de recettes fiscales supplémentaires.

La première proposition du MR consiste à exonérer du paiement de droits de succession le logement familial entre époux ou entre cohabitants légaux et à baisser les tarifs lors de la transmission de l'immeuble familial aux enfants et petits-enfants.

La deuxième simplifie le système en réduisant le nombre de tranches, qui passerait ainsi de neuf actuellement à quatre.

La troisième proposition a pour but de favoriser l'investissement dans l'économie réelle et plus spécialement au profit des PME, en encourageant les donations pour permettre la reprise ou la création d'une entreprise.

La quatrième vise à aider à acquérir un premier bien immobilier en pleine propriété en appliquant des taux très bas aux dons faits dans ce but.

Les droits de succession ont augmenté ces dix dernières années de 120 % en Wallonie et de 60 % à Bruxelles. Sur la même période, les droits d'enregistrement sur donations ont augmenté de 17 % en Wallonie et de 21 % en Région bruxelloise. Il est urgent de rétablir une justice fiscale.

Agenda

■ 27/04 : Afterwork « Libéralisme et syndicalisme » à 18h30 au siège du MR

■ 1/05 : Le MR réuni à Jodoigne

■ 19/06 : Journée « portes ouvertes » et accueil des nouveaux membres au siège du MR.

plus d'informations sur www.mr.be

ENTRE NÉCESSAIRE ASSAINISSEMENT ET VOLONTÉ DE RELANCE !

Chers amies et amis réformateurs,

Les négociations budgétaires ne sont jamais évidentes compte tenu des facteurs socio-économiques variables. Pour l'exercice 2013, nous travaillons sur deux axes. D'une part, nous menons un important effort d'assainissement des finances publiques. D'autre part, nous prenons des mesures en termes de relance et de compétitivité, notamment pour résorber l'écart salarial dont souffre la Belgique (5.2 % par rapport à celui des pays limitrophes) mais aussi pour diminuer les charges salariales (à hauteur de 400 millions sur une base annuelle).

Le MR bataille ferme pour obtenir ce résultat tout en protégeant le pouvoir d'achat, en soutenant l'emploi et en préservant l'épargne des Belges. Cette situation nous classe parmi les meilleurs élèves de l'Union européenne !

Mais il reste encore beaucoup de travail. Le Bureau du Plan a revu à la baisse ses prévisions de croissance pour 2013 : 0.2 % (au lieu de 0.7 %) et la situation économique s'est considérablement dégradée ces derniers mois.

À l'heure actuelle, nous payons 12 milliards par an pour rembourser notre dette ! Grâce à notre politique d'assainissement, nous allégeons ces charges d'intérêt et nous libérons des moyens que nous pouvons injecter dans la relance ou dans la sécurité sociale. Nous poursuivons ces efforts parce que le MR refuse de faire porter le poids de la dette sur nos enfants. L'État fédéral comme les Communautés et Régions devront donc participer à cet effort.

Mais nous mettrons aussi tout en œuvre pour que des moyens soient alloués à la relance. Nous voulons aider les PME qui créent de l'emploi mais aussi garder les grandes entreprises sur notre sol. Nous pensons qu'il faut une fiscalité plus juste. Cela peut, par exemple, passer tant par une révision des intérêts notionnels que par une baisse de l'impôt des sociétés.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce dernier numéro du MR Hainaut magazine et vous laisse découvrir l'actualité de tous vos mandataires, tant au Parlement fédéral, à la Région wallonne, qu'à la Province.

Cordialement,



Olivier CHASTEL

Ministre et Président de la Fédération MR Hainaut

MR

3

Agenda :

■ **Lundi 29 avril 2013 dès 19h00**

Soirée-débat: « Une société où chacun est en sécurité ? »

à l'espace Magnum de Colfontaine
animée par Jacqueline Galant

■ **Samedi 11 mai 2013 dès 19h30**

**Soirée du Ministre Olivier CHASTEL
et de la Fédération MR du Hainaut**

au Spiroudôme de Charleroi, rue des Olympiades n°2

à 6000 Charleroi (parking n°3)

P.A.F. : 35 € - repas (boissons comprises)

Infos et réservations : olivier@chastel.org - 071/30.06.30

Fédération MR du Hainaut :

Président : **Olivier CHASTEL**



www.chastel.be



www.twitter.com/OChastel



www.facebook.com/Olivier.Chastel



olivier@chastel.org

Secrétaire administratif : **Jean-Jo DELFERIERE**

jeanjo.delferiere@mrhainaut.be - 0478/58.81.78

Permanences et affiliations : **Carine REGNIER**

carine.regnier@mrhainaut.be - Rue de Dampremy, 67 bte 51 à 6000 Charleroi - Tél. : 071/30.06.30



Jacqueline Galant devient Questeur

Après avoir siégé comme Présidente de la Commission des Naturalisations et avoir fait passer la réforme du code de la nationalité, Jacqueline Galant a été nommée en juillet 2012 au Collège des Questeurs. Composé de 4 députés (MR, CD&V, NVA, PS) placés sous la présidence de Colette Burgeon (PS), le Collège des questeurs est compétent pour la gestion matérielle et financière de la Chambre : les bâtiments, le personnel, l'informatique, les dépenses,... Le Collège établit le projet de budget de la Chambre et aucune dépense ne peut être engagée sans le visa du Collège.

En 2014, le Sénat devrait en principe disparaître. Cette réorganisation future demande une préparation conséquente qui est prise en charge et planifiée par les questeurs.

Les questeurs sont élus pour une période de deux ans.

Jacqueline GALANT

Rue de Sirault, 4
7050 Jurbise
Tél. : 065/22.53.89
Fax : 065/37.74.37
www.jacquelinegalant.be
jgalant.communication@gmail.com

Le Palais de Justice de Tournai

Marie-Christine Marghem a interrogé récemment la Ministre de la Justice sur la situation des bâtiments judiciaires à Tournai et plus particulièrement sur l'état d'avancement du dossier du nouveau Palais de Justice ; projet conçu par son prédécesseur Stefaan De Clerck.

En 2010, les ministres De Clerck et Reynders étaient en effet venus à Tournai pour indiquer que les implantations judiciaires, qui sont réparties sur dix sites, allaient pouvoir être modernisées et rationalisées sur un site unique afin d'éviter les déplacements incessants et le morcellement de la justice tournaisienne en des lieux vétustes.



Cette réflexion a d'abord été mise en œuvre par une solution provisoire (consistant au déplacement vers un bâtiment rénové devant abriter, pour une durée de 9 ans, la section civile du Tribunal de Première Instance, du Tribunal de la Jeunesse et du Tribunal de Commerce) devant déboucher ensuite sur la solution définitive d'un nouveau palais de justice. Les plans de celui-ci seraient imaginés via la Régie fédérale des Bâtiments après un appel d'offres désignant un auteur de projet. Tout cela endéans les dix ans à dater de 2010. Or, il semble que ce dossier n'ait pas reçu à ce jour le plus petit début d'exécution !

Marie-Christine Marghem a donc souligné l'inquiétude grandissante des magistrats de Tournai face à la lenteur de ce dossier. D'autant plus qu'avec la réforme du paysage judiciaire qui s'annonce, ces derniers craignent que l'absence de réalisation d'un nouvel édifice unique rassemblant toutes les fonctions judiciaires tournaisiennes n'indique plutôt une volonté de supprimer purement et simplement Tournai comme lieu d'audience. Une situation qui serait hautement préjudiciable en premier lieu pour le justiciable.

Des rencontres auront prochainement lieu avec la Ministre de la Justice qui a clairement indiqué son soutien à ce projet, et la Régie fédérale des Bâtiments, afin de relancer concrètement ce dossier.

Marie-Christine MARGHEM

Rue Beyaert, 33
7500 Tournai
Tél : 069/58.13.17
Fax : 069/58.13.18
mariechristine.marghem@lachambre.be
www.marghem.be

Donner à la démocratie les armes pour se défendre

La démocratie doit pouvoir se défendre contre ceux qui remettent en cause ses valeurs et ses principes



L'actualité de vos parlementaires fédéraux:

fondamentaux. C'est pourquoi le Député régional montois et Sénateur, Richard Miller, a proposé deux modifications de la Constitution. La première vise à affirmer la neutralité et l'impartialité de l'Etat. Une telle disposition garantirait la primauté de l'Etat de droit sur toutes les formes de conviction. La seconde proposition vise à transcrire l'article 30 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme qui stipule que nul ne peut se revendiquer des droits et libertés pour poser des actes qui vont à l'encontre de ces droits et libertés.

Richard MILLER

Rue de Boussoit, 59
7021 Havre
GSM : 0475/47.37.64
www.millerrichard.be
richardmiller@skynet.be
Secrétariat :
claudine.dussart@skynet.be

Denis Ducarme poursuit son action en matière de lutte contre le radicalisme

Outre son travail au sein des commissions de la Défense (où ses propositions en matière de déséquilibres linguistiques ont été adoptées), de l'Intérieur et en matière de protection



des consommateurs, le Député Denis Ducarme poursuit son action en matière de lutte contre le radicalisme. Il a pu réclamer le renforcement des services anti-radicalisme et de la Sûreté et a dénoncé publiquement les positions du PS et du sp.a visant à la suppression de nos services de renseignement. Les révélations liées à la présence de salafistes au sein de notre armée ont vu sa proposition visant à l'instauration d'un screening par la Défense mise en débat à la Chambre.

Denis DUCARME

Rue de la Coopérative, 1
6590 Momignies
Tél. : 02/549.89.18
Fax : 02/549.87.22
denis.ducarme@ducarme.net

Le Tax-Shelter : un outil à développer

Le tax-shelter fête ses dix ans et son bilan s'avère extrêmement positif. Il a permis de développer notre cinéma, de le faire rayonner dans le monde, d'augmenter le taux d'emploi dans le secteur, de fournir un investissement rentable et sûr aux entreprises ; le tout en engendrant des recettes fiscales. Partant de ce constat, Olivier Destrebecq a déposé une proposition de loi en vue de l'élargir aux activités des arts de la scène et du spectacle. Cet outil marche, cet outil a fait ses preuves, il faut le développer !



Olivier DESTREBECQ

Rue A. Warocqué, 50
7000 La Louvière
GSM : 0477/60.86.29
www.destrebecq.be
olivier@destrebecq.be

Suivez l'actualité des mandataires de la Fédération MR du Hainaut sur facebook, sur twitter et sur le site internet.



www.facebook.com/MRHainaut



www.twitter.com/MRHainaut



www.mr-hainaut.be

LE MOT DE CHARLES MICHEL, PRÉSIDENT DU MOUVEMENT RÉFORMATEUR



Charles MICHEL
Président du Mouvement Réformateur

Chères amies,
Chers amis,

Félicitations ! Félicitations car la Fédération du Hainaut, son Président Olivier Chastel et l'ensemble des mandataires et sympathisants du MR ont pu démontrer qu'ils sont à la pointe du combat libéral dans la région.

C'est grâce à vous, que le MR a pu faire tomber quelques bastions socialistes lors des dernières élections communales. Votre action collective, votre capacité de mobilisation ont démontré une fois encore qu'il n'y a pas de fatalité.

Au-delà de la victoire politique, c'est aussi la démonstration de la vitalité de notre mouvement en Hainaut. Des jeunes bourgmestres, des nouveaux élus communaux prennent des responsabilités importantes sur l'échiquier politique. Plus que jamais le MR est ancré dans la vie quotidienne de nos concitoyens pour apporter des réponses concrètes à des préoccupations légitimes mais bien souvent délaissées par nos adversaires politiques.

Que ce soient le logement, l'enseignement, la sécurité, l'emploi, nous devons nous battre chaque jour pour démontrer que nous sommes en capacité d'apporter des réponses. Nous le voyons au Gouvernement fédéral, le MR, gestionnaire sérieux, gagne régulièrement la bataille des idées en forçant des réformes. C'est parfois un long combat, mais notre ténacité et notre constance sont payantes.

Nous avons obtenu les peines incompressibles, la liberté de travailler au-delà de l'âge de la retraite sans pénalités sur la pension pour ceux qui le souhaitent, la mise en place d'un parcours d'intégration pour les candidats à l'immigration en Belgique, la réforme du marché du travail.

Nous ne pouvons plus accepter en effet, qu'une personne qui travaille soit pénalisée par rapport à une personne qui se retrouve au chômage.

Des idées toutes simples démontrent aussi que le MR est aux côtés de ceux qui travaillent, veulent travailler ou ont travaillé. Ainsi récemment, nous avons augmenté le pouvoir d'achat d'1.3 millions de salariés de 10 millions par an rien qu'en modifiant la durée de validité des chèques-repas. Des milliers d'entre-eux étaient jetés à la poubelle parce qu'ils étaient périmés. Cet exemple concret illustre à quel point nous voulons mener une politique pragmatique et apporter des réponses concrètes.

Ceci dit, ne nous reposons pas sur nos lauriers. Si les élections d'octobre 2012 ont fait du MR le premier parti politique francophone en nombre de Bourgmestres, nous devons encore mener une longue bataille pour réaliser le même exploit en 2014. Nous en sommes convaincus, la Wallonie, comme Bruxelles, ont besoin du MR qui aura siégé 10 ans dans l'opposition. Notre mouvement devra être la colonne vertébrale pour mener le redressement économique de la Wallonie. Ce sera la seule manière de donner une perspective d'avenir à nos enfants et de répondre aux attaques d'une certaine Flandre.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous à Jodoigne, le 1er mai prochain pour en discuter ensemble.

Amicalement,
Charles MICHEL
Président du MR

Quelques souvenirs des Voeux 2013

- LA LOUVIERE



«Le BSCA ne doit pas être la vache à lait du Gouvernement wallon»



Véronique Cornet, Députée-Bourgmestre, a interpellé le Ministre Antoine, sur le futur service de navettes par autocars reliant l'aéroport de Charleroi et la gare de Bruxelles-Midi.

Cette ligne, créée en 2001, génère un revenu annuel de plus de 3 millions d'euros. La convention avec l'exploitant arrivant à son terme, l'aéroport a lancé en 2012 un nouveau marché.

Si le TEC ne s'est jamais manifesté depuis la création de cette ligne, il le fait aujourd'hui pour exploiter ce service. « Le revenu généré par cette ligne pourrait en effet renflouer leur caisse », précise Véronique Cornet.

La Députée-Bourgmestre a interpellé sur l'argumentaire juridique développé par le TEC pour s'approprier la ligne. Le cadre légal ne permettant pas de trancher, le Ministre a renvoyé la balle dans le camp du BSCA et du TEC, afin qu'ils parviennent à un accord. Simple !

Le plus grand point de discorde entre le Ministre et la Députée-Bourgmestre est l'urgence du dossier. Si le Ministre semble se laisser un délai raisonnable de réflexion, pour la Députée-Bourgmestre MR, l'urgence est bien là, au vu des procédures de marchés publics européens. Sans solution rapide, l'aéroport ne pourra offrir un service de transport professionnel à ses voyageurs, 7 jours sur 7, et en le garantissant contre la grève.

« Le BSCA ne doit pas être la vache à

lait de la Région wallonne », assure-t-elle. Sans ce revenu annuel de 3 millions d'euros, l'équilibre financier de BSCA se verra menacé et les projets d'extension futurs seront très certainement remis en cause.

Véronique Cornet a plaidé pour qu'une solution rapide soit trouvée dans ce dossier, afin de ne pas prendre en otage des milliers de passagers qui se retrouveraient bloqués à l'aéroport. Une situation qui risquerait de porter un lourd préjudice à l'image de l'aéroport, de la région de Charleroi mais aussi de la Région wallonne.

Véronique CORNET
Députée-Bourgmestre

Maintien d'un siège de notre arrondissement judiciaire à Charleroi, le MR a fait bouger les lignes !



Telle que planifiée dans l'accord de gouvernement, la réforme de la Justice, Annemie Turtelboom, prévoyait la réduction du nombre d'arrondissements judiciaires de 27 à 12.

Dans le même ordre d'idée, le nombre de sièges des arrondissements devait être revu à la baisse pour être porté à un siège par province auquel on ajoutait un siège pour Bruxelles et Eupen. Il est vite apparu à notre Ministre Olivier Chastel et à notre Député fédéral, Denis Ducarme

que certains profiteraient de cette réforme pour offrir le siège unique de notre arrondissement judiciaire à Mons. Pendant 8 mois, le Député Denis Ducarme a interpellé le gouvernement à plusieurs reprises et a mis la pression médiatique nécessaire sur les autres partis politiques francophones représentés au gouvernement pour veiller à voir Charleroi sauvegarder son siège.

Rien de plus normal pour Denis Ducarme qui déclarait au Parlement et aux médias : « On ne peut enlever à Charleroi, deuxième arrondissement judiciaire wallon, deuxième barreau wallon qui traite plus de 60% des dossiers hennuyers, un siège qui lui revient de droit alors que les infrastructures montoises seraient bien en mal d'accueillir l'ensemble du siège hennuyer ». Il ajoutait « la Cour d'assises, les universités et plus récemment la Régie des bâtiments, l'Inami ou encore l'entreprise publique Belgacom ont quitté Charleroi pour s'en aller vers Mons, c'est déjà plus qu'assez. »

La pression mise par le MR aura été utile, le Conseil des Ministres a décidé que Charleroi garderait un siège tout comme Mons. La vigilance d'Olivier Chastel et de Denis Ducarme aura porté ses fruits. Ce qui fit dire à notre Président de Fédération du Hainaut, Olivier Chastel « on ne pouvait pas appréhender la situation d'une province de plus d'1,3 million habitants et longue de plus de 200 km comme une autre, l'accessibilité à la Justice garantie à long terme méritait que ses spécificités soient prises en compte. C'est une décision de bon sens ».

Philippe KNAEPEN
Echevin
Président de la Fédération MR de Charleroi

Vos Parlementaires

Véronique CORNET

Députée-Bourgmestre

Rue des Rocailles, 14 - 6110 Montigny-le-Tilleul

Tél. : 071/56.20.86 - Fax : 071/56.16.96

secretariat.vcornet@skynet.be

Olivier CHASTEL

Ministre et Président de la Fédération MR du Hainaut

Rue de Dampremy, 67 / 51 - 6000 Charleroi

Tél. : 071/30.06.30 - Fax : 071/32.94.09

www.chastel.be

olivier@chastel.org

Votre Président de fédération

Philippe KNAEPEN

Echevin

Président de la Fédération MR de Charleroi

Chaussée Nivelles, 603 - 6238 Buzet

GSM : 0475/74.44.04

info@philippeknaepen.be

A l'agenda:

■ Le 13-04-2013

Souper italien de la section MR de Châtelet

au Centre de rencontre Théo Toussaint,

Rue des combattants, 32 à Châtelaineau

Renseignements et réservations : Sabine Ancia : 0477/13.95.23

■ Le 27-04-2013 à partir de 19h00

Souper suivi d'une soirée dansante de la section MR de Les Bons Villers

au complexe sportif de Frasnes-Lez-Gosselies

Rue Jean-Baptiste Loriaux, 3A

Renseignements et réservations : mrllesbonsvillers@gmail.com

■ Le 30-04-2013 à 19h30

Souper - Spectacle russe du MR de Gerpennes

à la salle Pouleur

Rue des écoles, 55 à 6280 Acoz.

Réservations : Bernard Mahy : 0473/35.09.77

plus d'informations sur <http://www.mr-hainaut.be/evenements>



De gauche à droite: Philippe Sonnet, Patricia Potigny, Gérald Moortgat, Fabienne Devilers et Fernand Dechainois.

Le Hainaut en chiffres : poursuivre le redéploiement

Pour les libéraux, les choses sont claires : le renouveau économique et social du Hainaut est inconcevable sans des entreprises dynamiques qui peuvent exercer leurs activités dans un contexte réglementaire simplifié. Évidemment ce discours ne plaît pas à tout le monde...

En qualité de mandataire MR au sein d'une majorité provinciale socialiste, le Député provincial Gérald Moortgat défend ces dimensions essentielles au dynamisme de l'économie du Hainaut que sont la liberté, la responsabilité, le goût d'entreprendre et la solidarité. Le Hainaut et sa population disposent de nombreux atouts pour dynamiser durablement l'activité économique.

En début de chaque année, à l'aide des chiffres statistiques les plus récents, Gérald Moortgat dresse l'état de l'économie du Hainaut en mettant en avant les forces comme outils pour l'avenir, mais aussi les faiblesses auxquelles il faut remédier.

La province du Hainaut, territoire de 1.317.284 habitants, a connu une progression de sa population de 2,9 % de 2001 à 2011. Cette croissance est essentiellement due à son solde migratoire positif depuis 2000.

Le revenu moyen par déclaration est de 24 029 € (ex. 2011- rev. 2010) pour le Hainaut, il a augmenté de 13 % en 10 ans.

L'emploi salarié, pour la période allant des mois de juin 2001 à décembre 2011, montre une évolution positive de 9,7 %. Ce taux est proche de ceux de la Wallonie (10,4 %) et de la Flandre (9,9 %). Il est supérieur à celui de la Belgique (8 %).

Le Hainaut compte 86.103 travailleurs indépendants (au 31/12/11), ce qui représente 32 % des travailleurs indépendants wallons et 9 % des indépendants belges.

Par rapport au taux de 2000, le taux d'emploi du Hainaut a connu une augmentation de 2,6 % (2000/2010 - plus forte augmentation que celui de

la Wallonie et de la Belgique). Il reste néanmoins faible puisqu'il est de 53,6 % en 2010. Ce taux d'emploi est inférieur aux taux wallon (56,7 %) et flamand (66 %).

Le nombre d'entreprises est de 26.750 (établissements ONNS-31/12/2010). Ces entreprises constituent 33,2 % des entreprises wallonnes et 9,7 % des entreprises belges. Le nombre total de travailleurs au sein des entreprises hainuyères est de 365.834 (soit 35,95 % des travailleurs wallons et 9,58 % des travailleurs belges).

En chiffres absolus, depuis 2006, on observe un accroissement constant du PIB hainuyère jusqu'en 2008. L'année 2009 est marquée par une légère diminution (-2,4 %), et 2010 par une progression de 4,6 %.

Les exportations représentent, en 2011, un volume de 12,14 milliards € pour le Hainaut. La province de Hainaut occupe la première place en Wallonie. La situation des industries manufacturières en 2011 montre que la chimie, la métallurgie et les fabrications métalliques sont les secteurs les plus importants avec 27 % des exportations chacun. Les machines et équipements arrivent en troisième position avec 10 % des exportations hainuyères.

Tandis que l'année 2013 débute avec de nombreuses incertitudes socio-économiques et environnementales, le Hainaut doit plus que jamais sortir de l'immobilisme craintif et associer toutes les forces créatrices d'emplois et de richesses afin d'assurer son avenir. Cela dans tous les secteurs : enseignement, politique économique et sociale, gestion publique...

À cet effet, le Hainaut dispose d'atouts intéressants, mais il faut que sa population y croie vraiment.

Gérald MOORTGAT
Député provincial

Votre Député provincial et vos Conseillers provinciaux :

Gérald MOORTGAT

Député provincial
Rue de Nimy, 50 - 7000 Mons
Tél. : 065/22.06.50
Fax : 065/22.06.69
Courriel : gerald.moortgat@hainaut.be

Fabienne DEVILERS

Rue Grimard, 249
6061 Montignies-sur-Sambre
Tél. : 071/30.41.71
Fax : 071/70.19.39
GSM : 0475/77.32.97
Courriel : fabiennedevilers@hotmail.com

Fernand DECHAINOIS

Rue Taille à l'Auniau, 6
6280 Lovervall
Tél. : 071/50.59.08
Fax : 071/50.59.08
GSM : 0498/15.19.80
Courriel : dechainois.fernand@hotmail.com

Philippe SONNET

Rue du Gallois, 6
6032 Mont-sur-Marchienne
GSM : 0495/91.02.40
Courriel : philippe_sonnet@brutele.be

Patricia POTIGNY

Rue de Forchies, 53
6140 Fontaine-l'Évêque
GSM : 0473/62.07.82
Tél. : 071/50.90.81
Courriel : potignyp@st-augustin.be

En avant !

Après le succès des Jeunes MR aux élections avec plus de 50 élus dans notre province, le mois de janvier a vu nos instances se renouveler.

Au niveau national bien sûr, avec la victoire de l'équipe de Lora Nivesse et ses 4 hennuyers ! V. Herbaux, J.Fortin, F.Dufrane et moi-même y représenterons le Hainaut.

À la province, où la nouvelle équipe a été présentée lors de l'assemblée générale du 16 mars.

Beaucoup de sections locales ont également procédé au renouvellement de leur équipe. Félicitons tous ceux qui mettent leur temps, leur énergie et souvent plus au service de leur idéal. Bravo !

Nous sommes maintenant prêts à affronter les défis futurs. Pendant que d'autres préféreront les débats stériles du passé et joueront sur les peurs, nous serons le mouvement qui amènera des solutions audacieuses et justes. Des solutions réfléchies et débattues. Des solutions libérales et réformatrices.

En 2013, les JMR seront plus que jamais le moteur de demain !

Les Jeunes MR t'intéressent ?



Hervé JACQUEMIN
Président provincial
hervejaq@hotmail.com
ou 0473/70.28.66